



DEFENDONS LE SERVICE PUBLIC, NOS EMPLOIS ET NOTRE STATUT LE 22 MARS 2018 TOUTES ET TOUS EN GREVE

Les coupes budgétaires, les suppressions de postes (-239 pour le ministère du travail en 2018), la hausse de la CSG, le rétablissement du jour de carence, la poursuite du gel du point d'indice n'ont pas suffi au gouvernement. Les premières orientations du plan « Action publique 2022 », annoncées le 1^{er} février 2018, confirment qu'il est prêt à passer le turbo au prétexte que les évolutions numériques réduiraient les besoins d'agent/es. La perspective va bien au-delà de la suppression annoncée de 120.000 emplois (dont 50.000 dans la fonction publique d'Etat) ou de la baisse des dépenses publiques, elle est de reconfigurer entièrement les services publics et les règles de l'emploi public.

Alors que ministères, collectivités locales, hôpitaux, établissements publics passent déjà en revue les missions pour les adapter aux suppressions de postes, il leur est désormais demandé de faire le tri parmi les emplois et les métiers pour identifier ceux pour lesquels le recrutement statutaire ne sera plus la règle, par un recours élargi au contrat, ou qui seront abandonnés. Les reconversions induites par ce double tri et par la numérisation feront l'objet d'un authentique plan social avec l'ouverture d'un guichet de départs volontaires soit vers d'autres services... soit vers le privé (ou vers Pôle Emploi ?). L'Etat est prêt à déboursier 1,5 milliards d'euros pour cet objectif au lieu d'investir dans les services publics et l'amélioration des conditions de travail ! Avec les économies faites le gouvernement promet une rémunération encore plus individualisée soumise au « mérite » et à l'atteinte des objectifs : il serait donc possible de faire encore plus arbitraire et discriminatoire que le RIFSEEP !?

Ce qui est en jeu, c'est la vente à la découpe de la fonction publique comme cela s'est fait à France Télécom ou à La Poste... et comme le gouvernement envisage de le faire à la SNCF avec la fermeture de lignes, la transformation en société privée, la mise en extinction progressive d'un statut considéré comme un frein à la rentabilité. Et avec les mêmes méthodes que celles qu'il a pu imposer dans le privé avec ses ordonnances (moins de représentants du personnel et la facilitation des licenciements collectifs pour restructurer, notamment).

Le ministère du travail ne sera pas à l'abri. La ministre l'a dit à nos syndicats le 10 janvier 2018 : elle adhère aux orientations du gouvernement et fera d'« Action publique 2022 » le cadre par lequel elle poursuivra le plan social engagé dès son arrivée. D'ores et déjà les recrutements par contrat se développent pour pallier le gel des recrutements statutaires, notamment de catégorie C. Aucune procédure, aucune tâche n'échappera à la numérisation systématique puisque l'objectif est de l'étendre à l'ensemble des services publics au 1^{er} janvier 2022.

Le gouvernement prévoit de rendre son « programme de transformation » définitif au début du mois de mois d'avril. Ne le laissons pas faire ! Pour nos syndicats, l'heure est à l'action autour des revendications que nous portons dans l'unité, notamment depuis le 18 mai 2017 pour le renforcement d'un service public du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle au service des travailleurs, avec ou sans emploi.

Nous appelons l'ensemble des agents, de tout statut et de toute catégorie, à faire grève le plus massivement possible le 22 mars 2018 et à se réunir en assemblées générales.

Une dynamique peut s'enclencher pour que convergent les mobilisations des personnels des EHPAD, des hôpitaux, de l'éducation nationale contre la sélection à l'université, des conseiller/ères d'insertion et probation, des cheminots, des fonctionnaires en défense du service public :

- retrait du plan « Action publique 2022 »
- dégel de du point d'indice, rattrapage des pertes subies, abrogation du jour de carence et de la hausse de la CSG
- arrêt des suppressions de postes, recrutement statutaire pour pourvoir les postes vacants et supprimés
- arrêt des suppressions de sections d'inspection du travail, retrait du projet « 3MO »
- arrêt des transferts de postes opérationnels vers l'encadrement, le pilotage et l'évaluation
- maintien de services de renseignements, gratuits, de proximité avec accueil physique, non au numéro unique
- maintien de tous les sites et de toutes les missions dans les unités départementales, aucune fermeture de services dans les anciennes capitales régionales ;
- titularisation des contractuel/es